

Bonnes œuvres à bon marché

Foire du commerce équitable à Berne et conférence sur le microcrédit à Fribourg. Au mois d'août, la Confédération a fait pleins feux sur deux formes d'aide au développement qui ne lui coûtent pas cher. Avec des retombées positives pour les grands distributeurs. Bon et bon marché. C'est parfait lorsque les caisses sont vides!

La Suisse n'est pas championne de la coopération au développement. Pour tenir ses engagements internationaux d'élever son aide à 0,4% du PIB le gouvernement a intégré le coût des demandeurs d'asile. Cette opération comptable n'est guère brillante. Mieux vaut mettre en évidence des réussites plus honorables. A Fribourg, un film sur la création d'une exploitation agricole au Bangladesh avec l'aide d'un microcrédit octroyé par la Suisse a prouvé que de «petits sous» peuvent générer de «grands bénéfiques». A Berne, la foire du commerce équitable, qui a envahi les rues de la ville avec des produits tropicaux, a illustré l'exceptionnel succès du commerce équitable en Suisse.

Tout le monde connaît la marque Max Havelaar. Son taux de notoriété en Suisse est de 85%, une performance dans le monde de la publicité. Le label est connu. Son fonctionnement l'est un peu moins. En 1992, les œuvres d'entraide créent Max Havelaar Suisse dans le but de développer la vente de produits offrant un revenu équitable aux paysans du Tiers-monde. Cette fondation n'est pas elle-même un distributeur. Elle vend des licences qui donnent le droit de commercialiser des produits sous

son label. Sa connaissance du terrain et ses contrôles garantissent que les cultivateurs obtiennent un revenu équitable, que leurs coopératives sont bien gérées et que la production respecte l'environnement. Les distributeurs peuvent, sans contrôle de leur part, faire promotion sur l'aspect éthique des produits offerts. Le succès est ébourifant. En 2004, le chiffre d'affaires des produits vendus sous ce label atteint 210 millions de francs. C'est une croissance de 35% alors que le commerce de détail est en quasi stagnation. Les parts de marché sont impressionnantes: 47% pour les bananes, 28% pour les fleurs coupées, 15% pour l'ananas. Elles sont plus modestes, à 6%, pour le café, le riz et le jus d'oranges. Avec ces chiffres la Suisse est, de loin, championne mondiale du commerce équitable.

Les origines du succès sont diverses. Max Havelaar Suisse peut s'appuyer sur une structure internationale active dans quatorze pays européens, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. Son démarrage a été financé par le *seco* pour un montant de 2,9 millions étalés sur une décennie. Coop a donné la seconde impulsion.

L'article d'Albert Tille continue en page 7

Sommaire

La fiscalité de l'épargne enrichit la place financière suisse.
page 2

Le 25 septembre vu de Riga.
page 3

L'asile au fil du temps, à l'heure d'une nouvelle révision de la loi.
pages 4 et 5

Le dixième anniversaire de la fondation Hironnelle, faiseuse de radios.
page 6

Pro Helvetia récite l'alphabet de la culture.
page 7

Le couteau suisse résiste aux contrefaçons.
page 8

Pétrole

Réduire le niveau des taxes grevant le prix de l'essence pour préserver le portemonnaie des consommateurs ne ferait que reculer l'échéance et rendre plus douloureuses des adaptations inévitables. Car les gisements ne sont pas infinis.

Edito page 3

Le beurre et l'argent du beurre

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, l'accord sur la fiscalité de l'épargne avantage la place financière suisse qui augmente ses revenus tirés de l'évasion fiscale. Au risque de maintenir des distorsions choquantes et de fâcher durablement nos partenaires européens.

L'accord sur la fiscalité de l'épargne devait conduire les résidents de l'UE pratiquant l'évasion fiscale en Suisse devant une alternative peu chatoyante: soit l'annonce à l'autorité fiscale de leur Etat de domicile et la fin probable du jeu de cache-cache, soit le paiement d'une nouvelle retenue à la source. Dans les faits, les banques suisses proposent à leurs clients des solutions leur permettant de continuer à échapper en toute légalité à la fiscalité, en exploitant les failles de l'accord bilatéral.

Seules les personnes physiques résidentes de l'UE auxquelles les banques versent des intérêts sont soumises à la fiscalité de l'épargne. Monsieur Durand, épargnant français qui a caché ses économies en Suisse, a un moyen simple de ne pas payer la nouvelle retenue à la source: il lui suffit de créer une société écran, avec un siège dans un Etat tiers peu regardant, comme les îles Caïman, qui détiendra les fonds placés en Suisse. Du point de vue de l'accord, le bénéficiaire des intérêts n'est plus Monsieur Durand mais la société boîte aux lettres. Deuxième faille:

l'accord exempté du paiement les fonds de placement qui investissent plus de 60% de leurs actifs dans des revenus non soumis à la fiscalité de l'épargne. Toutes les banques posséderont bientôt leur fonds sur mesure, se situant juste au-delà de la limite fatidique, et permettront ainsi à leurs clients européens d'échapper à l'impôt anticipé.

Des coffres bien remplis

La nouvelle retenue à la source ne freine pas les ardeurs de ceux qui viennent s'abriter derrière la discrétion de la place financière helvétique. Au contraire, l'accord a clarifié une situation juridique qui était parfois ambiguë et les épargnants européens savent désormais avec précision à quelle sauce (légère) ils seront mangés. Un «tiens» valant mieux que deux «tu l'auras», il se murmure que les coffres suisses sont encore mieux remplis depuis le 1^{er} juillet 2005.

L'accord conclu entre la Suisse et l'UE repose en bonne partie sur la distinction discutable du droit interne suisse entre évation et fraude fiscale, ce qui a conduit DP à

le critiquer (cf. n°1596). A l'épreuve, il s'avère qu'il pourrait aussi constituer un marché de dupes pour nos partenaires européens puisque les règles européennes demeurent contournées. Pourtant, il sera difficile d'évaluer avec précision les sommes qui échappent au fisc des Etats européens. Si la Confédération et les cantons vont bénéficier au travers de l'impôt anticipé d'une partie de cet argent «gris», Hans-Rudolf Merz et la majorité du Parlement se sont opposés lors du débat parlementaire à la transparence sur les chiffres demandée par la gauche. Quant au message du Conseil fédéral, il annonçait courageusement la perspective de récolter «quelques millions»...!

Si la tendance à l'augmentation de l'évasion fiscale vers la Suisse se confirme, l'UE ne devrait toutefois pas tarder à réagir. La définition des «infractions de même degré de gravité» que la fraude fiscale pouvant donner lieu à une entraide, et face auxquelles le secret bancaire ne résiste pas, doit encore faire l'objet de négociations. Un «non» le 25 septembre ne ferait que rendre ces futures discussions plus délicates. *ad*

Le résultat des négociations

But de l'accord: éviter que la Suisse ne soit utilisée pour contourner les règles européennes sur la fiscalité de l'épargne.

Les règles du jeu: d'un côté, les banques suisses peuvent refuser de transmettre aux autorités fiscales des Etats de l'UE des informations sur les comptes que détiennent les résidents de l'UE en Suisse, sauf en cas de fraude ou « d'infractions ayant le même degré de gravité »; de l'autre, les banques suisses versent par l'intermédiaire de la Confédération une retenue à la source sur les intérêts de ces comptes aux Etats de résidence des bénéficiaires (système de l'impôt anticipé).

Les modalités: le système entre en vigueur de manière progressive. Le taux de l'impôt anticipé est de 15% jusqu'au 1^{er} juillet 2008, puis de 25% jusqu'au 1^{er} juillet 2011 et du taux usuel de 35% dès cette date. Le produit de cet impôt anticipé est réparti comme suit:

- 75% pour l'Etat de résidence du bénéficiaire des intérêts;
- 25% pour la Confédération qui redistribue 10% de ce montant aux cantons.

L'ancien conseiller d'Etat radical valaisan Arthur Bender (1965-1979) a publié chez Payot en 1981 *Comment peut-on être Suisse ?* Deux citations: «Au cours de mon long mandat au plan cantonal et intercantonal, je n'ai pas manqué d'enregistrer que les plus farouches défenseurs du fédéralisme se recrutent parmi les directeurs cantonaux les plus jaloux de leur pouvoir intérieur, dont quelques-uns passaient pour des potentats notoires dans leur canton. Et qui, de surcroît, ignoraient jusqu'au mot fédéralisme intercantonal (à l'endroit des communes, des districts et généralement des groupes intermédiaires). Eloquent, pas vrai?» (p.36) « On a décrit l'évolution rapide et profonde de notre société vers un Etat que des économistes ont surnommé, pour s'en inquiéter, l'Etat-providence. Les contempteurs de cette dernière forme de société politique ne cachent pas leur faveur à l'Etat libéral, hérité des idées du XVIII^{ème} siècle et qui, chose curieuse, était qualifié d'Etat gen-darme.» (p.78) *cfp*

Le 25 septembre vu de Riga

En disant «non» à l'extension de la libre circulation, les Suisses rejetteraient des pays qui ont payé cher leur liberté.

Combien de villes européennes ont subi en leur centre un double malheur: celui de bombardements destructeurs et celui d'une reconstruction défigurante, même quand les bâtiments les plus prestigieux ont été remontés à l'identique.

Particulièrement pénalisées furent les villes sous régime communiste, où l'on construisit, jusqu'au cœur historique de la cité, des HLM de luxe réservés à la nomenklatura.

La place de la mairie de Riga a subi ce sort. L'hôtel de ville a été reconstruit dans le style néo-classique du XVIIIème siècle. Même résurrection pour la maison gothique des Têtes Noires, salle de fêtes et de jeux réservée dès la Renaissance à de riches marchands célibataires. Mais subsiste toujours un énorme bloc, vert foncé, dont on voulut faire d'abord le témoin, repoussant, de l'architecture stalinienne. Il abrite aujourd'hui le musée de l'Occupation.

Flux et reflux

Avant la conquête de leur indépendance en 1992, les pays baltes n'ont connu qu'une trentaine d'années de souveraineté, de 1918 au pacte germano-russe de 1939. La liberté a pour eux une saveur fraîche: ils sont enfin maîtres de leur destin; d'où le dynamisme de ces jeunes nations. Mais de quel prix fut payée cette liberté!

Le musée de l'Occupation évoque ces phases d'oppression successives. L'accord Ribbentrop-Molotov et ses clauses secrètes en application desquelles les Soviétiques occupent la ville en juin 1940 et, sous l'impulsion de Vichinsky, satellisent la Lettonie. En juin 1941, les Allemands, pseudo-libérateurs, occupent Riga et anéantissent la minorité juive qui représentait 10% de la population. En octobre 1944, les Soviétiques, en marche sur Berlin, réoccupent la ville et répriment méthodiquement toute résistance. En 1991, après la chute du mur, l'indépendance est conquise non sans risque. On se souvient que Gorbatchev n'incluait pas les Etats baltes dans les pays détachés de la Russie et réunis dans la Communauté des Etats indépendants.

Chaque vague russe-allemande-russe entraîna ses purges. Les élites lettones furent chaque fois décimées ou coururent le risque d'un mauvais choix au mauvais moment. Et pourtant malgré l'importance de la population russophone, malgré les purges successives, les patriotes surent conquérir la liberté et faire de leur pays un pays moderne, européen.

L'impensable discrimination

Ce bref rappel historique, parce que le vote du 25 septembre n'a pas seulement une portée économique. En disant «non» aux dix, après avoir dit «oui» aux quinze, les Suisses rejetteraient comme étant de deuxième zone les pays qui, au prix fort, ont conquis leur liberté. Alors que nous tirons fierté de notre indépendance, préservée depuis des siècles, comment pourrions-nous être insensibles au courage de pays, ravagés, occupés par deux régimes dictatoriaux et finalement triomphants? Le mythe de Guillaume Tell, que nous entretenons, aurait-il encore un sens si nous fermons nos frontières aux ressortissants de pays qui ont triomphé de baillifs autrement plus redoutables?

Un «non» le 25 septembre, un «non» discriminatoire, serait de notre part, pays fier de sa liberté et pays privilégié, un reniement de nos valeurs. Une indécence. *ag*

Edito

Le faux remède

Le litre d'essence à deux francs, c'était il y a vingt ans. Une provocation d'écologistes qui voulaient faire passer un message simple: le pétrole n'est pas disponible en quantités illimitées; son prix est trop bas et ne couvre pas tous les coûts engendrés par sa consommation; il est temps d'en faire un usage plus ménager. Le message n'a pas passé. La mobilité motorisée n'a fait que croître et ne paie toujours pas ses coûts indirects.

Le litre d'essence à deux francs, c'est pour demain, mais un demain tout proche. Une demande en croissance forte et continue, des capacités de raffinage insuffisantes et le cyclone Katrina poussent inexorablement à la hausse. Tout comme, plus fondamentalement, le fait que l'inventaire des ressources disponibles est clos.

Expliquer qu'en termes réels - inflation corrigée - le prix actuel de l'essence est néanmoins inférieur à celui qui prévalait en 1979 au moment de la révolution iranienne, ne console pas les consommateurs.

En France, le journal communiste L'Humanité lance une pétition pour que le gouvernement diminue les taxes frappant les produits pétroliers, afin de compenser la hausse des prix. En Suisse, les premières voix se sont fait entendre pour refuser toute nouvelle taxe - taxe sur le CO₂, péage notamment. Car une part importante du prix du litre de carburant finit dans les caisses de l'Etat. En Suisse, l'ensemble des taxes représente 74 centimes, à quoi il faut ajouter la TVA, soit environ les deux tiers du prix payé par le consommateur.

La hausse continue du prix justifie-t-elle que l'Etat modère son appétit fiscal pour contrebalancer cette hausse? Si les autorités répondaient positivement à cette revendication en apparence sociale, elles parasiteraient le signal que nous donne l'évolution de ce prix. A savoir que la ressource naturelle «pétrole» n'est pas infinie et qu'il faut tout à la fois modifier nos comportements - un usage ménager du pétrole - et trouver des produits de substitution. Abaisser le niveau des taxes pour préserver le porte-monnaie des consommateurs ne ferait que reculer l'échéance et rendre plus douloureuses des adaptations inévitables.

*La tâche de l'Etat consiste à faciliter ces adaptations, à en planifier les étapes, et non à camoufler la réalité par des artifices fiscaux. *jd**

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

L'asile sans refuge

Avant que le Conseil national débâte de la révision partielle de la loi sur l'asile, retour sur quelques moments-clé des politiques d'immigration en Suisse. Les durcissements successifs et à venir exigent désormais une approche globale des flux migratoires à l'écart des logiques répressives.

Il y aurait des vrais et des faux réfugiés. Afin d'accueillir les premiers, il faut décourager, voire traquer, tous les autres. C'est l'objectif de la politique d'asile façonnée par les révisions répétées de la loi, depuis les années quatre-vingt. En même temps, comme le souligne Etienne Piguet dans *L'Immigration en Suisse depuis 1948*, «pour une personne ne présentant pas de qualifications professionnelles élevées et venant d'un pays non membre de l'Union européenne, le dépôt d'une demande d'asile constitue la seule voie légale d'établissement en Suisse, à moins d'épouser un ressortissant du pays.» (p.88) C'est au cœur de ce paradoxe que se joue le destin des requérants.

Davantage de restrictions

Après la Deuxième Guerre mondiale, la Suisse ouvre ses frontières sans trop compter. C'est seulement à partir des années soixante que la Confédération décide de freiner l'immigration. Il s'agit de maîtriser la surchauffe de l'économie, de désamorcer la peur de l'«Überfremdung» et de stabiliser la population étrangère. D'arrêté en ordonnance, de quotas en contingents, en passant par des initiatives xénophobes qui remuent le pays, les restrictions se multiplient même si les résultats sont plutôt décevants. Il faut la récession des années septante pour réduire enfin le nombre de migrants. Cependant, via une conjoncture favorable à partir de 1980, le flux migratoire se ravive, encouragé par les milieux patronaux et suscitant à nouveau la grogne nationaliste. La

politique dite des trois cercles, inaugurée dans les années nonante, dégage le consensus nécessaire. Elle catalogue les étrangers en fonction de la «distance culturelle» qui les sépare des Suisses. Le premier cercle englobe les pays de l'UE, destinés à la libre circulation. Le deuxième rassemble USA, Canada et quelques pays de l'Est, dont les citoyens peuvent être admis à certaines conditions. Et un troisième, le reste du monde, se voit frappé d'interdiction, sauf cas et situations exceptionnels.

Les critiques des défenseurs des droits de l'homme, épaulés par la Commission fédérale contre le racisme (CFR), créée en 1995 suite à l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale contre la discrimination raciale, et les besoins en personnel qualifié de l'économie, aboutissent à un modèle à deux cercles. Dorénavant, bilatérales obligent - acceptées par le peuple en 2000 - les Européens circuleront librement, tandis que tous les autres devront faire la preuve de compétences indispensables aux secteurs où il y a pénurie de cerveaux autochtones. La nouvelle loi sur les étrangers, toujours en discussion au Parlement, doit régler leur sort et remplacer la législation datant de 1931.

Les migrants exclus du cercle privilégié empruntent ainsi de plus en plus la voie de l'asile sans pour autant en avoir le profil: plus de trois quarts des cas selon le Département de justice et police, voire neuf sur dix selon Christoph Blocher. Hormis quelques criminels opportunistes, les durcissements ins-

crits dans la révision partielle de la loi et les innombrables propositions qui s'accumulent visent ces requérants «abusifs» en quête d'un travail et d'une vie meilleure au cœur du «bonheur helvétique».

L'emprise de la politique

Au fil du siècle dernier et des vagues de réfugiés, la tradition humanitaire de la Suisse devient un enjeu politique. Ce patrimoine commun source de fierté oscille entre mythe et réalité, la polémique sur l'attitude du pays face aux rescapés juifs lors de la Deuxième Guerre mondiale est exemplaire. Encore généreuse et consensuelle à l'égard des exilés fuyant les régimes communistes, la politique d'asile se radicalise avec l'essor de l'UDC.

L'arrivée de réfugiés sri-lankais à partir de 1985 et des ressortissants des Balkans quelques années plus tard, déclenche les hostilités. L'asile et l'immigration se transforment en terrain d'affrontement où la société découvre ses fantasmes et ses inquiétudes. La succession infinie des révisions de la loi, des scrutins populaires et des drames humains dévoilent les tourments, aussi bien que les intérêts de toutes sortes qui agitent la classe politique, les groupes de pression, les ONG et le pays tout entier. Sans oublier, bien entendu, la volonté d'accélérer et de simplifier le travail de l'administration face aux dossiers qui s'accumulent sans réponse, provoquant l'indignation des défenseurs des requérants et apeurant les citoyens confrontés à la prolifération des centres d'accueil où se morfondent les candidats à

l'asile dans un mélange, proche de la promiscuité, de nationalités, de langues et de coutumes.

D'une révision à l'autre

La première loi sur l'asile est adoptée par le Parlement le 5 octobre 1979 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 1981. Puis les révisions se bousculent en 1983, 1986, 1988, 1990 et 1994, avant la refonte de 1999 et la réforme partielle entamée en 2001. Si la définition de réfugié ne varie pas d'une version à l'autre, la procédure se complique (obligation de déposer la demande dans un centre d'enregistrement, réduction des possibilités de recours, mesures de contrainte, aide sociale réduite, etc.), les conditions de séjour dans l'attente d'une décision se dégradent (interdiction de travailler, assignation à un centre d'accueil, etc.) et les possibilités de rendre des décisions de non-entrée en matière (NEM) suivies de l'exécution immédiate du renvoi se multiplient.

Ces mesures de plus en plus dissuasives - le taux d'acceptation des demandes ne dépasse pas 10% - imposées au prix de quelques désinvoltes législatives, semblent décourager les demandeurs - dont le nombre est en baisse partout en Europe - et pousser les requérants déboutés au départ ou vers la clandestinité, sinon la délinquance. A peine effleuré par les protestations, le chef du Département de justice et police n'a pas manqué de se féliciter des résultats obtenus, tout à l'avantage des «vrais» réfugiés qui auront toujours droit à l'accueil généreux de la Suisse. md

Une loi sans fin

La révision en cours de la loi sur l'asile adoptée en 1999 introduit le principe de l'Etat tiers sûr, réaménage les procédures de demande, de recours et de renvoi dans les centres d'enregistrement et dans les aéroports, précise le statut des personnes admises à titre provisoire, dessine une nouvelle répartition des charges financières entre la Confédération et les cantons.

L'Etat tiers sûr

La réglementation sur l'Etat tiers prévoit que les requérants ayant séjourné dans un pays «sûr» avant de déposer leur demande d'asile en Suisse seront renvoyés dans ce pays sans entrer en matière sur leur requête. En outre, avec la participation de la Suisse à la Convention de Dublin, acceptée par le peuple en juin dernier, le requérant d'asile pourra être identifié et, le cas échéant, transféré rapidement vers l'Etat européen dans lequel il aurait déjà entrepris des démarches.

La «procédure dans les aéroports» vise un traitement rapide des demandes. En deux mois au maximum, avec un délai de recours de cinq jours ouvrables seulement, l'autorité doit pouvoir boucler les dossiers. Une personne frappée d'une décision de non-entrée en matière pourra, sans vérification judiciaire, être mise en détention pendant 72 heures.

Les requérants d'asile qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir le statut de réfugié seront admis à titre humanitaire quand le droit international empêche leur renvoi ou quand il ne peut être raisonnablement exigé. Ces personnes, dont le séjour en Suisse a de fortes chances de se prolonger, pourront accéder plus facilement au marché du travail et bénéficieront d'un soutien dans leur formation professionnelle ainsi que dans leur apprentissage d'une langue nationale. L'admission à titre

provisoire concernera à son tour les personnes dont le renvoi immédiat n'est pas possible.

Sur le plan financier, le nouveau système prévoit une indemnisation des cantons par la Confédération sous forme de forfaits globaux et non plus par requérant pris en charge. Quant aux changements affectant l'assurance maladie et les cotisations AVS, ils devraient permettre des économies de deux millions de francs par année.

Pour les personnes titulaires d'une autorisation de séjour, la Confédération verse également aux cantons un forfait global afin de couvrir la subsistance, ainsi que les frais occasionnés par des mesures d'intégration individuelles, telles que l'enseignement d'une langue nationale ou le soutien dans la recherche d'un emploi.

Parcours législatif

Votée en mai 2004 par le Conseil national, la révision a été remodelée avant le passage devant le Conseil des Etats. En effet, après une rapide consultation des cantons, le Conseil fédéral mené par Christoph Blocher a exclu de la procédure d'asile les requérants sans papiers; il a prolongé à dix-huit mois la durée maximale de détention pour les requérants promis à l'expulsion (durcissant les mesures de contrainte dont un rapport vient de nuancer l'efficacité); il a également privé d'assistance sociale les personnes déboutées, en plus de celles frappées d'une non-entrée en matière (NEM), disposition en vigueur depuis avril 2004. Finalement, le gouvernement a introduit le paiement par le requérant des demandes de réexamen, avec une avance de frais; l'assignation à un lieu de séjour ou l'interdiction de pénétrer dans certains lieux pour les requérants en attente de leur refolement; et des détentions de courte durée pour les besoins de l'enquête administrative.

La Chambre haute, en dépit de l'opposition des communes et des cantons au nouveau régime de financement et des atteintes aux droits de l'homme pourtant inscrits dans la Constitution, a approuvé le nouveau paquet à l'exception de l'admission humanitaire. La révision retourne maintenant au National. Pour compliquer davantage la situation, sa Commission de gestion suggère la création de zones d'exclusion pour les requérants en début de procédure et l'obligation de participer à des programmes d'occupation, espérant réduire de cette manière un taux de délinquance qu'elle estime trop élevé. *md*

Une autre politique d'immigration

Au milieu des années quatre-vingt, un groupe de réflexion dirigé par Peter Rabenz, alors délégué aux réfugiés, imagine des stratégies nouvelles pour faire face à l'afflux croissant de demandeurs d'asile. Le groupe publie en 1989 son rapport intitulé *Strategie für eine Flüchtlings- und Asylpolitik des 90er Jahre* qui critique la distinction entre immigrants politiques et économiques. Les auteurs proposent d'utiliser le concept de «solde migratoire global». Le Conseil fédéral doit déterminer tous les deux ans le nombre d'étrangers qu'il souhaite accueillir. En fonction de cet objectif, il doit calculer un quota annuel d'immigrés, toutes catégories confondues. Victime d'une contestation unanime, l'idée est rapidement abandonnée.

De nos jours, ce sont les villes qui réclament une politique d'immigration sans clivage entre les requérants d'asile et les autres étrangers. Le maire de Zurich a relancé d'ailleurs le concept d'un contingent global fixé chaque année par la Confédération.

Plus précisément, Monika Stocker, municipale verte de la ville de Zurich, (voir *DP* n° 1611), blâme une procédure d'asile restrictive, toujours aussi chère et qui ne donne pas les résultats escomptés. Pour briser la spirale de la répression qui met en danger les principes mêmes de l'Etat de droit, elle préconise l'abrogation de la législation sur l'asile au profit d'une loi sur l'immigration. Les personnes accueillies temporairement devraient avoir la possibilité de travailler ou, pour les jeunes, de se former. Celles-ci rentre- raient dans leur pays avec une perspective, alors qu'aujourd'hui leur retour équivaut à un échec personnel, inacceptable.

Tout comme la politique de la drogue, celle de l'immigration pourrait reposer sur quatre piliers. L'aide à la survie par la possibilité de gagner sa vie; la prévention par l'aide au développement; la répression des activités criminelles; et enfin la thérapie qui impliquerait une intervention coordonnée des pays européens en faveur des ethnies maltraitées et dans les foyers de crise. Les sommes actuellement dévolues à la procédure d'asile - près d'un milliard de francs - trouveraient là une affectation plus productive. *md*

Etienne Piguet, *L'Immigration en Suisse depuis 1948*, Seismo, 2005.

Les migrations et la Suisse, sous la direction de Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi, Werner Haug, Seismo, 2003.

www.ejpd.admin.ch

(thèmes-politique en matière d'asile)

www.osar.ch

www.parlament.ch

(rapport sur les mesures de contraintes)

Le printemps des radios

Depuis dix ans, l'organisation basée à Lausanne met en onde information libre et débat public dans les pays ravagés par la guerre.

La fondation Hirondelle a dix ans. Ce nom n'évoque rien pour le grand public, si ce n'est une radio, il y a dix ans, près des grands lacs africains. Hirondelle soutient des médias dans des pays dévastés, mais ne fait pas d'appel de fonds auprès du public.

Génocide du Rwanda, 1994. Des radios appellent au meurtre. En réaction la section suisse de *Reporters sans frontières* crée «Radio Agatashya», hirondelle en kinyarwanda, qui se veut indépendante, professionnelle et créatrice d'un espace de débat public entre Hutus et Tutsis. Une fondation du même nom reprend la gestion de la radio en 1995. Les émetteurs sont au Zaïre, à Bukavu et Goma. L'année suivante, la radio disparaît, entraînée par la guerre et l'avancée des troupes rwandaises au Zaïre. La station ne renaîtra pas, l'insécurité est trop grande dans la région des grands lacs.

La renaissance

Mais la fondation est toujours là. Elle avait ouvert un bureau de correspondant à Arusha pour couvrir les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le bureau sera converti en agence de presse en 1997. Celle-ci fonctionne toujours et produit chaque année plus de 1400 dépêches en quatre langues : anglais, français, swahili et kinyarwanda.

Nous touchons là un des principes fondateur de la fondation Hirondelle: les médias

sont multilingues et doivent couvrir les principales langues locales, ce qui pose bien sûr le problème du contrôle. Comment empêcher un journaliste de travestir les faits, s'il s'exprime au micro dans une langue que ses collègues ne comprennent pas? Heureusement, les collaborateurs des radios d'Hirondelle sont multilingues. En général, ils parlent une des grandes langues occidentales, la langue véhiculaire locale, swahili ou lingala par exemple sans compter leur langue maternelle souvent différente. L'auto-contrôle est donc aisé.

En 1997, Star Radio est fondée au Libéria en collaboration avec une fondation américaine. Elle sera fermée trois ans plus tard par Charles Taylor, le président «élu» et renversé en 2003. Star Radio émet à nouveau depuis mai 2005. Média de parole plus que de musique, Star est administrée par un comité purement libérien avec deux expatriés de Hirondelle. Son ambition est de couvrir également les événements de Sierra Leone, de Guinée et de Côte d'Ivoire.

Le partenariat de l'ONU

A la demande de Sergio Vieira de Mello, alors représentant de l'ONU dans la région, la fondation Hirondelle crée une radio au Kosovo en 1999, puis à Timor-Leste en 2001 sous l'égide des missions des Nations Unies. A Pristina, Blue Sky fait aujourd'hui partie de la radio-télévision du Kosovo et à Timor-Leste, Hirondelle accompagne jusqu'à la fin 2006 ce qui devrait

devenir la radio publique du nouvel État. La demande est similaire au Centrafrique où Radio Ndeke Luka a été créée par l'ONU et remise à la fondation Hirondelle pour jouer un rôle civique dans le cadre du processus électoral qui s'est mis en place depuis l'automne 2004.

L'effort majeur de la fondation se situe au Congo Kinshasa avec les neuf stations de Radio Okapi, montées en 2002 sous l'égide de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo), seul média qui dessert l'ensemble de cet immense pays sans réseau routier, partagé et divisé entre factions depuis plus de dix ans. Quelques journalistes de Okapi, les okapistes comme ils se désignent eux-mêmes, ont été jetés en prison par des chefs de guerre locaux, mécontents de l'indépendance dont ils faisaient preuve. De très fortes pressions ont permis leur libération. Okapi est fermement soutenue par la MONUC qui assure la logistique et la sécurité, fournit les générateurs électriques et souvent les transports.

Les liens étroits qui existent entre les entreprises de la fondation et les missions de l'ONU peuvent-ils mettre en danger l'indépendance des stations? Les radios de la nébuleuse Hirondelle sont-elles devenues des «Radio Casque bleu»? La question est légitime, mais la réponse est négative. La création de ces médias a pour but de recréer un espace de discussion public dans des pays qui sortent d'un état de guerre. Leur indépendance, garante de

leur crédibilité, est essentielle. Radio Okapi n'a pas hésité à réaliser des émissions sur les cas de viols et de pédophilie qui ont mis en cause le personnel des Nations Unies. Aujourd'hui, un projet de radio au Soudan est en train d'être mis en place en partenariat avec l'ONU. D'autres pays émergeant de guerres civiles sont également intéressés.

La Grande-Bretagne en première ligne

Le financement de la fondation est une curiosité. Hirondelle est une fondation suisse dont le siège est à Lausanne. Il semblerait logique de penser que l'aide suisse au développement (DDC) soit le principal bailleur de fonds. Et bien, pas du tout: la Grande-Bretagne finance plus de 40% de la fondation, les États-Unis et la Suisse 20% chacun, le reste est réparti entre l'Union européenne, la Norvège, le Luxembourg, le Canada, et d'autres encore. La France est quasiment absente, si ce n'est à travers son ambassade à Bangui. Les pays anglo-saxons sont-ils plus sensibles que d'autres à la liberté de la presse? La France s'est-elle trouvée trop impliquée avec certains régimes en Afrique? Difficile de répondre. En tous cas, cette diversité est une preuve du sérieux et de l'indépendance de la fondation qui ne cesse de se développer. Les pays en conflit et sans médias autonomes ne manquent pas. Hirondelle a de quoi voler longtemps! *jjg*

www.hirondelle.org

De Laurent de Médicis à Samuel Schmid

Pro Helvetia livre un glossaire entre art et tradition pour mieux s'orienter dans l'univers mouvant de la culture.

Deux nouvelles lois sont soumises à l'examen du Parlement. L'une sur la culture, l'autre définissant la mission de Pro Helvetia.

Dans l'espoir de contribuer au débat et d'éclairer quelques choix essentiels de la politique culturelle, Pro Helvetia a édité un petit glossaire où sont définis une sélection de mots-clé. Son titre : *De A comme art à T comme tradition*. (Plutôt pâteux, pour ne pas dire comateux ce «comme-art-à-T», l'euphonie ne devant pas être un critère pris en compte à Pro Helvetia).

Le glossaire recense donc quelques mots incontournables, «artiste», «encouragement à la culture», «liberté artistique», les commente dans leur acception générale, mais aussi selon les spécificités suisses et les objectifs de Pro Helvetia.

Silvia Ricci Lempen et Christian Rentsch réussissent à leur honneur cette mission, ô combien périlleuse, qui touche à l'esthétique, la sociologie, le droit constitutionnel. Inévitablement, ils sont conduits à rappeler que l'art est éclaté, qu'il se sert des supports les plus variés, qu'il n'échappe pas à la globalisation des échanges mondiaux. Bref qu'on ne saurait définir abstraitement des critères de légitimité. Par conséquent, ce n'est pas sans tension que l'on peut demander à Pro Helvetia de faire connaître des œuvres suisses représentatives ou

identitaires, tout en respectant la totale liberté de création. La dénomination «Pro Helvetia», ringarde, pour désigner une fondation censée repérer et faire connaître les créations les plus novatrices, exprime bien cette difficulté.

Politique culturelle

Même dans un paysage culturel éclaté, des supports essentiels et coûteux doivent être gérés : les bibliothèques, les musées, les théâtres, les orchestres, l'opéra. Ici interviennent les villes, premier soutien de la culture (873 millions) ou les cantons (823 millions, avec l'appui des loteries). En regard, l'apport de la Confédération est modeste : 9% du budget suisse. 210 millions sont notamment alloués à l'Office fédéral de la culture, dont 30 millions vont à Pro Helvetia, qui dispose donc d'un budget extrêmement modeste.

Le glossaire, où l'on trouve ces chiffres utiles, a le mérite de poser des questions pratiques : comment encourager la relève ? Une troupe de théâtre ne peut, par exemple, être jugée sur un seul spectacle. Quel est le temps, non seulement de la création, mais aussi de la confirmation ?

Et enfin, question qui n'est pas éludée, le financement est fait avec l'argent du contribuable. Or les créations culturelles classiques ne touchent que 10 à 15% de la population. Il y a de bonnes réponses à cette objection d'élitisme.

Les choix publics

Les magistrats politiques, en fonction, n'interviennent pas dans les choix des organes culturels. Ils ne veulent pas être soupçonnés d'ingérence étatique. De surcroît la structure fédéraliste multiplie les centres de décision. Et la Suisse n'a pas de capitale (Zurich y prétend peut-être) où se créent, à proximité du pouvoir, les courants novateurs, où s'affirme un style, où naissent les modes.

Cette absence de centre aux effets de résonance devrait être compensée par l'affirmation des choix personnels des magistrats les plus haut placés. Autant il est sain qu'ils n'interviennent pas dans les jugements des jurys, autant il serait souhaitable qu'ils disent qu'à titre personnel et en prenant le risque de le justifier et de l'assumer, ils retiennent et récompensent tel artiste, tel projet.

Dans cette optique, le président de la Confédération devrait avoir à attribuer un million du budget culturel. Cette décision rendue publique avec le cérémonial qui convient serait, démocratiquement, le fait du prince qui atteste que la création culturelle fait partie de la vie de la cité. *ag*

Silvia Ricci Lempen et Christian Rentsch, *De A comme art à T comme tradition. Glossaire de la politique culturelle en Suisse.* Editorial d'Yvette Jaggi. Pro Helvetia, 2005.

Suite de la première page

Max Havelaar

La promotion du commerce équitable renforçait son image de défenseur de l'environnement. La concurrence a fait le reste. Migros a suivi et, plus discrètement, les autres distributeurs. Tout le monde est gagnant dans l'opération. Les petits producteurs reçoivent en moyenne des prix de 40% supérieurs aux cours mondiaux. La

fondation est dans les chiffres noirs depuis 2002. Elle a encaissé l'an passé quatre millions pour la vente de ses licences. La Confédération peut faire valoir un beau succès à moindre coût. Moins de trois millions déboursés en dix ans, c'est une goutte d'eau en regard de l'enveloppe annuel des crédits pour le développement qui frôle les deux

milliards. Quant aux grands distributeurs, ils se font de la publicité en vendant des produits plus chers, mais plus équitables. Les consommateurs paient au bout de la chaîne. Modestement. Quelque dix centimes pour un kilo de bananes ou nonante centimes pour un ananas. Et ils le font volontairement.

Le commerce équitable reste

cependant un remède homéopathique dans la lutte contre la pauvreté. Il ne représente que 0,01% du commerce mondial. Mais il a l'ambition - la folle ambition - de montrer des pistes à l'OMC qui, à ce jour, n'est pas parvenue à prendre en compte les normes sociales et environnementales dans la réglementation des échanges mondiaux. *at*

Une lame pour deux

Victorinox vient de racheter Wenger, son concurrent jurassien. Le sort du canif à croix blanche se joue maintenant face aux producteurs asiatiques.

A partir de 1908, l'armée suisse, habituée à faire ses courses en Allemagne, achète les couteaux dont elle arme ses soldats moitié-moitié chez Wenger à Delémont et auprès de Karl Elsener (depuis 1921 Victorinox) à Ibach, dans le canton de Schwyz. Patrie, fédéralisme et paix des langues écartent la concurrence entre les deux fabricants et des importations plutôt mal vues. Les couteaux rougissent et s'habillent d'une croix blanche. Pour les besoins publicitaires, la lame jurassienne se découvre «genuine» et le tranchant alémanique «original». Le «Swiss Army Knife» est né, polyvalent et maniable, avec tournevis, pour démonter le fusil en dotation, ouvre-boîte et lime. Il conquiert la Suisse et le reste du monde (on exporte 90% de la production). Surtout après la Deuxième Guerre mondiale, quand les G.I.'s américains de retour chez eux l'emportent dans leurs bagages. Aux Etats-Unis, il devient «the survival knife» et apparaît dans la série de télévision MacGiver, qui s'en sert à tort et à travers pour défaire les méchants et déjouer leurs mauvais tours.

Destins croisés

Entre Schwyz et Brunnen, Ibach surgit sur les rives de la Muota, tapissée de routes et de chemins de fer. Karl Elsener ouvre son comptoir en 1884. Sept ans plus tard, il décroche son premier contrat avec l'armée. Dès 1909, la fabrique porte le prénom de sa mère, Victoria. Au début des années vingt, l'acier inoxydable achève la raison sociale de l'entreprise, elle s'appelle Victorinox.

Dans le Jura, l'usine de Paul Boechat tourne depuis 1893. Installée à Courtételle, elle tombe rapidement dans les mains d'un groupe d'entrepreneurs de Delémont. Un pasteur manqué, converti à l'industrie, prend les commandes en 1898. Après avoir conquis à son tour l'armée, Theo Wenger emporte la société et lui donne son nom. A sa mort, marquée par la crise de 1929, Kaspar Oertli, Glaronais issu d'une famille active dans le textile, s'assure la majorité du capital. Son fils en reprend la direction à la fin de la Deuxième Guerre mondiale et transforme la manufacture en industrie.

Jouissant en Suisse d'un véritable monopole à deux têtes, qui survit au krach de Wall Street et au conflit mondial, la compétition entre les deux maisons se joue à l'étranger. Notamment aux USA. Où le «Swiss Army Knife» intègre l'équipement de la navette spatiale et où les invités de la Maison blanche le reçoivent en cadeau depuis trente ans. Sans parler de la visite à Ibach de George Bush senior en 1997.

La diversification balise l'autre terrain de dispute. Le couteau de poche compte pour un tiers dans la production des deux fabricants. Pour le reste, à part la coutellerie traditionnelle, on décline la multifonctionnalité dans toutes ses variations. Multimédia, avec mémoire et port usb. Technologique, pour tous les bricolages imaginables (deux cents grammes de pièces pour monter et démonter moteurs et ordinateurs). Ou encore bureautique, assemblant agrafeuse et machine à trous. Par ailleurs les montres enrichissent le catalogue de Wenger dès 1988 et de Vic-

torinox depuis 2001. Plus exotique, on fabrique aussi à Ibach des cimenterres pour les Sikhs.

Adversaire commun

La belle mécanique s'enraye toutefois en 2001. Les attentats de septembre dépriment les ventes du couteau national (36% de moins). Guerres, épidémies et morosité économique internationale laminent la consommation. Fatalistes et fidèles lecteurs de la Bible, les Elsener déclarent que «à sept années de richesse succèdent sept années de disette : c'est ainsi que les choses se passent depuis des millénaires». En 2003, au lieu de licencier - la famille s'y refuse en invoquant ses valeurs chrétiennes - l'entreprise prend trois semaines de vacances techniques afin de désengorger les stocks. Chez Wenger, malgré le lancement d'une nouvelle mouture, qui «change la forme du couteau suisse», et des réductions de personnel, les déficits entament les réserves de la société. En avril 2005, Victorinox saisit l'occasion. Elle sauve le concurrent de la faillite et gagne le contrôle de la marque. Le groupe, fort désormais de 1500 collaborateurs et d'un chiffre d'affaires de 400 millions de francs prépare la résistance face aux contrefaçons. Car l'ennemi vient d'Asie.

La force de la famille

Contre le danger asiatique rien de mieux que la qualité suisse et l'esprit familial. La qualité, à la fois lieu commun et sésame incontournable, rejette toute copie du côté du mensonge. Un couteau chinois ne coupera jamais aussi bien qu'un couteau helvétique, schwizois ou jurassien. La Suisse, devenue label, rassure les marchés et les fans du canif originel. Pour un prix modique, on achète un signe d'une destinée exceptionnelle, sinon enviable.

La famille, de son côté, conjure les divisions et les querelles, ainsi que les aléas des bourses et la myopie des gains à court terme. Il faut être unis face à l'adversaire. Victorinox, davantage que Wenger, en a fait une devise et un modèle d'organisation. Souple et adaptable, mais déterminé à s'imposer, le clan Elsener a fini par avaler le concurrent, affaibli par une structure moins solidaire et plus désincarnée. La société d'actionnaires, une addition d'intérêts, a perdu pied face à la fondation animée par une vision qui dépasse la commercialisation d'un produit de génie frisant la perfection. Avec l'aide de lois protégeant la propriété intellectuelle, du Département des affaires étrangères, via ses ambassades, et des douanes américaines, plutôt récalcitrantes vis-à-vis des appellations douteuses, l'avenir du «Swiss Army Knife» semble chasser les craintes d'une récession fatale et se diriger vers sept nouvelles années de bonheur. *md*

Ce texte a été réalisé à partir des documents disponibles sur les sites de Wenger et Victorinox, ainsi que d'articles parus dans la presse, notamment *24heures* du 27 avril 2005 et *La Repubblica* du 6 juillet 2005.

www.wenger-knife.ch; www.victorinox.com